

« Valérie LETARD sur le Canal Seine-Nord Europe : « Quand ferez-vous paraître le décret relatif à la gouvernance de ce projet ? » »

17/11/2016

Le Canal Seine-Nord Europe est un projet structurant majeur et fortement créateur d'emplois d'un montant de 5 milliards d'euros, dont l'Europe est prête à financer 40 %, c'est-à-dire 1,8 milliard d'euros : « *aujourd'hui nous sommes à un tournant important de son histoire* » a déclaré la sénatrice.

En septembre 2014 à Arras, le Premier ministre annonçait l'engagement ferme de l'Etat d'un milliard d'euros pour financer ce Canal : « *après deux rapports de préfiguration et de multiples concertations, Manuel Valls était de retour à Arras lundi avec le même discours volontariste* » a poursuivi Valérie Létard.

L'ordonnance créant la société de projet a été publiée le 20 avril dernier mais le décret relatif à sa gouvernance n'est toujours pas paru. « *Et vous liez désormais sa parution au bouclage du tour de table financier avec les collectivités, ce qui n'est pourtant pas une obligation* » a souligné Valérie Létard qui a insisté sur « *le chemin qui reste à parcourir entre les paroles et les actes* ».

Pour la sénatrice, la création de la société de projet est la priorité « *parce que l'Europe attend ce signal fort et parce qu'il faut d'abord un pilote et une gouvernance* ».

« *Si les financements venaient à manquer, c'est justement cette gouvernance qui permettra de trouver les ressources nécessaires. Quand ferez-vous paraître ce décret tant attendu ?* » a donc demandé Valérie Létard pour qui « *nous avons le devoir de réussir ce projet* ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)